



PRÉFECTURE DE L'EURE

17 DEC. 2018

ARRIVÉE

**ASA RISLE MEDIANE**  
**Compte-Rendu AG RIVERAINS du 10 Novembre 2018**

121 Riverains présents ou représentés

Excusés :

- Monsieur LEHONGRE Pascal, Président du Département de l'Eure
- Madame CRESPIEN Maryse
- Madame BRUYERE Nicole
- Monsieur BONVALET Samuel
- Madame MILORD Céline-Eure Habitat
- Société EUROFOIL

**ASSEMBLEE GENERALE DES PROPRIETAIRES RIVERAINS DE L'ASARM**

Ordre du Jour :

- *Bilan d'activités 2018*
- *Orientations pour l'année 2019*
- *Possibilité permanente d'emprunt*
- *Communication sur la modification des statuts*
- *Relations entre l'ASARM et la GEMAPI*
- *Retour sur les épisodes de crue >>> Plan de crise*
- *Organisation de la représentation du collège agricole*

Nombre de présents ou représentés : 75

Nombre de pouvoirs 46

Le quorum n'étant pas atteint avec les membres présents ou représentés, Ouverture de la séance de l'Assemblée Générale des propriétaires riverains à 10 heures trente.

Monsieur Pinauld, Président, prend la parole.

Il rappelle les différents sujets abordés lors de cette assemblée générale.

Il rappelle que l'ASARM représente 217 kilomètres de berges, un territoire qui s'étend sur 19 communes (21 communes en tout sans le regroupement) sur 3 intercommunalités.

Cette assemblée générale est la dernière avant le renouvellement du Syndicat qui aura lieu en 2019.

Monsieur Pinauld fait observer à l'assemblée une minute de silence en hommage à Monsieur His, Président de l'ASA2 qui a joué un rôle important dans la fusion de l'ASARM.

Monsieur Pinauld a l'honneur d'accueillir Monsieur Laycuras, Sous-Préfet de Bernay.

Avant la décentralisation, le Sous-Préfet était le tuteur des associations de la Risle.

Présentation du Compte Administratif 2017 par Madame TURQUET Véronique

## Résultats 2017

## Investissement

Depenses	Prévu	Réalisé	Recettes	Prévu	Réalisé
Immobilisations incorporelles	94 500,00	1 879,80	Autofinancement	4 858,00	0,00
Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	Excédent fonct capitalisé	21 493,14	21 493,14
Immobilisations corporelles	26 999,96	21 837,48	Subventions	92 000,56	0,00
Opérations pour compte de tiers	326 480,00	41 490,96	Opérations pour compte de tiers	342 299,30	52 765,70
<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>447 979,96</b>	<b>65 208,24</b>			
résultat reporté	12 671,04	12 671,04			
<b>DEPENSES</b>	<b>460 651,00</b>	<b>77 879,28</b>	<b>RECETTES</b>	<b>460 651,00</b>	<b>74 258,84</b>

Résultat de l'exercice 2017

-3 620,44

## Résultats 2017

## Fonctionnement

Dépenses	Prévu	Réalisé	Recettes	Prévu	Réalisé
Charges à caractère général	80 210,00	36 837,13	Produits des services	78 600,00	76 565,41
Charges de personnel et frais	88 700,00	81 153,10	Dotations et participations	57 680,52	49 403,00
Autres charges gestion courante	11 000,00	4 445,63	Autres produits		0,00
Charges financières	100,00	0,00	Produits exceptionnels		908,47
Charges exceptionnelles	46 874,00	1 376,78			
			<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>136 280,52</b>	<b>126 876,88</b>
Virement à la section d'invest	4 858,00		résultat reporté	95 461,48	95 461,48
<b>DEPENSES</b>	<b>231 742,00</b>	<b>123 812,64</b>	<b>RECETTES</b>	<b>231 742,00</b>	<b>222 338,36</b>

Résultat de l'exercice 2017

98 525,72

## Affectation du résultat de fonctionnement 2017

Résultat à affecter	98 525,72
---------------------	-----------

Résultat d'investissement	-3 620,44
Solde des restes à réaliser	-25 066,00

Besoin de financement	-28 686,44
-----------------------	------------

Affectation	98 525,72
Affectation en réserve (R1068)	28 686,44
Report en fonctionnement (R002)	69 839,28

## Budget 2018 :

Il s'agit d'un prévisionnel car nous n'avons pas reçu toutes les subventions.

### État d'avancement au 31/10/2018

#### Investissement

Depenses	Prevu	Réalisé	%	Previsible	%Tot
Immobilisations incorporelles	94 500,56	1 495,80	1,58	1 495,80	1,58
Subventions d'équipement versées	26 016,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	6 000,00	0,00	0,00	2 500,00	41,67
Opérations pour compte de tiers	163 290,00	83 525,00	51,15	88 278,00	54,06
Emprunts	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Depenses de l'exercice</b>	<b>319 806,56</b>	<b>85 020,80</b>	<b>26,59</b>	<b>92 273,80</b>	<b>28,85</b>
résultat reporté	3 620,44	3 620,44		3 620,44	
<b>DEPENSES</b>	<b>323 427,00</b>	<b>88 641,24</b>	<b>27,41</b>	<b>95 894,24</b>	<b>29,65</b>

Recettes	Prevu	Realise	%	Previsible	%Tot
		0,00		0,00	
Excédent de fonct capitalise	28 686,44	28 686,44	100,00	28 686,44	100,00
Subventions	92 000,56	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers	168 300,00	57 330,34	34,06	93 300,00	55,44
Emprunts	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissements	4 440,00	4 440,00	100,00	4 440,00	100,00
<b>RECETTES</b>	<b>323 427,00</b>	<b>90 456,78</b>	<b>27,97</b>	<b>126 426,44</b>	<b>39,09</b>

Résultat de l'exercice 2018					
Au 31/10/2018		1 815,54			
Previsible au 31/12/2018				30 532,20	

### État d'avancement au 31/10/2018

#### Fonctionnement

Dépenses	Budgétisé	Réalisé	%	Prévisible	%Tot
Charges à caractère général	106 070,00	23 925,37	22,56	49 580,91	46,74
Charges de personnel et frais	92 100,00	68 552,34	74,43	78 965,84	85,74
Autres charges gestion courante	11 000,00	2 359,25	21,45	4 800,00	43,64
Charges financières	500,00	0,00	0,00		0,00
Charges exceptionnelles	21 230,00	663,88	3,13	663,88	3,13
Dotations amortissements	4 440,00	4 440,00	100,00	4 440,00	100,00
	0,00				
<b>DEPENSES</b>	<b>235 340,00</b>	<b>95 500,84</b>	<b>40,58</b>	<b>138 450,63</b>	<b>58,83</b>

Recettes	Budgétisé	Réalisé	%	Prévisible	%Tot
Produits des services	78 600,72	76 954,15	97,91	76 954,15	97,91
Dotations et participations	86 900,00	9 076,00	10,44	74 195,15	85,38
Produits des participations	0,00	0,01	0,00	0,00	
Produits exceptionnels	0,00				
				0,00	
<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>165 500,72</b>	<b>86 030,16</b>	<b>51,98</b>	<b>151 149,30</b>	<b>91,33</b>
résultat reporté	69 839,28	69 839,28		69 839,28	
<b>RECETTES</b>	<b>235 340,00</b>	<b>155 869,44</b>	<b>66,23</b>	<b>220 988,58</b>	<b>93,90</b>

Résultat de l'exercice 2018					
Au 31/10/2018		60 368,60			
Previsible au 31/12/2018				82 537,95	

Monsieur Pinault rappelle que l'ASARM peut être maître d'ouvrage délégué, mais à deux conditions :

- 1) Que ce soit prévu dans le budget
- 2) Signature d'une convention avec le propriétaire riverain

Monsieur Pinault fait remarquer la bonne gestion de l'ASARM car tout n'a pas été dépensé en fonctionnement.

Il nous reste une petite marge de manœuvre qui permet d'intervenir sur des travaux d'urgence.

#### *Une riveraine de la commune d'Ajou intervient :*

Suite à des dégâts dus aux inondations, son assurance refuse une prise en charge.

Monsieur Pinault répond que l'ASARM n'a pas pour vocation de se substituer aux assurances mais nous essayons d'accompagner les riverains dans l'accomplissement de leur démarche leur permettant de faire valoir leurs droits.

L'ASARM s'engage à aider cette dame.

### **Présentation des travaux par Régis ROYER :** **Avancement des travaux 2018**

#### **Operations programmées en FONCTIONNEMENT** (budget 2018)

(Rappel : travaux avec participation ASARM)

<u>OPERATION</u>	<u>MONTANT</u>	<u>AIDES</u>
- Entretien / Gestion des zones humides	5 000 €	80%
- Espèces exotiques envahissantes	10 000 €	80%
- Communications Abreuvoirs et Clôtures	5 000 €	50%
- Etude préliminaire (Étude technique Beaumont/Beaumontel)	30 500 €	80%
- Autres (entretien de terrains)	40 000 €	0 %

#### **Entretien / Gestion des zones humides**

Partenariat avec le CREN (conservatoire régional d'espaces naturels Normand)

Rencontre des propriétaires

Projet de convention de gestion des prairies de fauche

#### **Gestion des Espèces Exotiques envahissantes (Balsamine de l'Himalaya et Renouée du Japon)**

>>Renouvellement opération Balsamine de l'Himalaya avec chantier d'insertion en Aout 2018 >>>  
une quarantaine de pieds de Balsamine arrachés

>>Opération pilote sur foyers Renouée du Japon à Rugles

#### **Gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (Ragondins et Rats musqués)**

Opération de piégeage d'avril à juin 2018  
Convention de partenariat avec l'AGRPE 2 et piégeurs sectorisés

**Total** : 0 281 jours de piégeage  
0 20 propriétaires riverains  
0 322 prises

#### Communication après des agriculteurs (aménagement d'abreuvoirs et pose de clôtures)

Secteurs d'intervention identifiés  
85 propriétaires de prés pâturés concernés  
>>> Courriers à envoyer avec plaquette d'information

#### Assistance à maîtrise d'Ouvrage Etude Préliminaire

#### Etude hydraulique et de restauration de continuité écologique de la traversée de Beaumont/Beaumontel

Accord financeurs en Juillet 2018  
Rencontre des acteurs locaux et institutionnels en cours

#### Cas exceptionnel ( Assec ou crue ou autre)

- Opération de nettoyage de la Risle à La Neuve Lyre en mai 2018
- Operations de faucardement sur la Bave et la Georgette Juin et Juillet 2018
- Mobilisation durant les crues de Juin 2018 (cellule de veille, suivi des ouvrages, etc.)
- Repérage des laisses de crues et site pour station hydrométrique (accompagnement DREAL)
- Opération d'arrachage des saules dans le lit de la Risle en septembre 2018

#### Operations programmées en INVESTISSEMENT (budget 2018)

(Rappel = travaux pour compte de tiers)

<u>OPERATION</u>	<u>MONTANT</u>
- <b>Réhabilitation de la végétation rivulaire</b>	<b>48 990 €</b>
- <b>Restauration de berges</b>	<b>90 300 €</b>
- <b>Gestion des peupliers</b>	<b>24 000 €</b>
- <b>Travaux RCE Moulin Roger</b>	<b>0 €</b>
	<b>(70 000 €)</b>
- <b>Etude technique Beaumont/Beaumontel</b>	<b>92 000 €</b>

#### Réhabilitation de la végétation rivulaire

Intervention du chantier d'insertion à Serquigny et Goupil-Othon d'avril à octobre 2018  
Entretien rivulaire sur la Ferrière Avril/Mai 2018  
Interventions équipe régie sur Beaumont, Le Mesnil en Ouche Mars à Juillet 2018

#### Restauration de berges en techniques végétales

Travaux au Mesnil en Ouche, La Neuve Lyre et Ambenay  
>>> caissons végétalisés et techniques mixtes gabions/ fascines

Diagnostic de la Georgette ( restauration de berges)

Etat des lieux exhaustif de la Georgette Avril/ Juin 2018  
55 propriétaires , 117 problématiques recensées

Peupliers (gestion des essences non adaptées)

58 propriétaires de peupliers / courriers à envoyer avec plaquette d'information

Travaux RCE du Moulin Roger

Suivi des opérations sous maîtrise d'ouvrage FFAAPPMA27 en septembre 2018

Résumé :

## Plan d'actions 2018



## Opérations programmées Budget 2018

(Rappel = Investissement / Fonctionnement)

## Opération

Réhabilitation de la végétation rivulaire

Entretien/ Gestion de Zones Humides

Restauration de berges

Espèces Exotiques Envahissantes

Gestion des peupliers

Communication Abreuvoirs et clôtures

Travaux RCE Moulin Roger

Etude préliminaire (AMO)

Etude technique Beaumont/Beaumontel



Etudes et Travaux réalisés ou engagés = env. 191 600 €

## Plans d'actions 2018

### Autres interventions de l'ASARM :

- Accompagnement de propriétaires suite aux rapports de contrôle d'ouvrages hydrauliques par la DDTM de l'Eure
- Accompagnement de propriétaires suite à la reconnaissance d'état de catastrophe naturelle
- Participation au Groupe de travail Risle/Charentonne : organisation territoriale de la GEMAPI sur la Risle et la Charentonne
- Suivi de l'enquête publique dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement de la Communauté de Communes du Pays de Conches (commune de La Ferrière sur Risle)
- Suivi du dossier de contentieux contre le SAGE Risle-Charentonne >>> Décision du Tribunal Administratif de Rouen du 06/11/2018.

## ORIENTATIONS POUR L'ANNEE 2019

### INVESTISSEMENT

#### Réhabilitation de la végétation rivulaire

Budget prévisionnel environ 30.000 € secteur La Ferrière, Le Mesnil en Ouche, Beaumontel

#### Restauration de berges et du lit

Restauration de berges en techniques végétales

Budget prévisionnel environ 30.000 € secteurs La Neuve Lyre, Grosley Sur Risle, Beaumontel

#### Aménagement d'abreuvoirs et poses de clôtures

Budget prévisionnel environ 30.000 €, secteurs périmètre ASARM >>> proposition de main d'œuvre déléguée avec convention exploitants et /ou propriétaires

#### Peupliers

Gestion des essences non adaptées, budget prévisionnel environ 15.000 €, secteur d'intervention périmètre ASARM, proposition main d'œuvre déléguée avec convention propriétaire

#### Aménagement d'ouvrages sans usage/sans entretien

Aménagement d'ouvrages hydrauliques, budget prévisionnel environ 30.000 €, secteurs d'intervention identifiés, La Vieille Lyre, La Ferrière sur Risle

Etude de sites préalable avec convention FFAAPPMA27

Proposition main d'œuvre déléguée avec conventions propriétaires pour les travaux.

#### Etude hydraulique et de restauration de la continuité écologique de la traversée de Beaumont/Beaumontel

Budget prévisionnel environ 92.000 €

Sites prioritaires : inondation, usages, continuité écologique

#### Assistance à maîtrise d'ouvrage

Etude Préliminaire, budget prévisionnel environ 18.000 €, secteur identifié, Commune de Rugles

## FONCTIONNEMENT

### Entretien / Gestion des zones humides

Budget prévisionnel environ 5.000 €

Travaux avec participation ASARM (Aides = 80%)

Projet de valorisation des zones humides sur la commune de Rugles

### Gestion des espèces exotiques envahissantes (piégeage, Balsamine de l'Himalaya / Renouée du Japon)

Renouée du Japon et Piégeage

Budget prévisionnel environ 10.000 €

### Animation / Communication

Communication auprès des riverains

Budget prévisionnel environ 5 000.00 €

Plaquettes, posters ou autres supports

### Cas exceptionnels (Assec ou crue)

Budget prévisionnel environ 30.000 €

Intervention d'urgence à prévoir (embâcles, bêtouilles, etc.)

Dossier administratif (préfecture, dossier de déclaration)

Mise en place de la cellule de veille (permanence, suivi des ouvrages, etc.)

## Pré-programmation 2019



### Proposition Budget 2019

(Rappel = Investissement / Fonctionnement)

Opération	Montant	Aides
Réhabilitation de la végétation rivulaire	30 000 €	40%
Entretien/ Gestion de Zones Humides	5 000 €	80%
Restauration de berges	30 000 €	80%
Aménagement d'abreuvoirs et clôtures	30 000 €	80%
Espèces Exotiques Envahissantes	10 000 €	80%
Gestion des peupliers	15 000 €	80%
Communication	5 000 €	50%
Travaux RCE	30 000 €	80%
Entretien des terrains (cas exceptionnels)	30 000 €	80%
Etude technique Beaumont/Beaumontel	110 000 €	80%
<b>Total</b>	<b>295 000 €</b>	



Monsieur Royer rappelle pour les travaux avec main d'œuvre déléguée, des aides de l'Agence de l'Eau et de l'AESN sont possibles.

#### Le Président revient sur le piégeage :

L'indemnisation des piégeurs a coûté 4.800.00 € à l'ASARM.

La population de ragondins a diminué, soit, mais si l'on veut vraiment diminuer la présence des ragondins sur nos berges, il faut qu'un maximum de riverains se mobilise.

#### Etude sur la traversée de Beaumont/Beaumontel

Intervention de Monsieur Pinault :

La traversée de Beaumont Le Roger présente des aspects multi thématiques.

L'ASARM aurait pu choisir d'en privilégier un notamment la continuité écologique.

Mais dans ce cas, l'ASARM aurait travaillé contre les usiniers, les aspects touristiques, etc.

L'ASARM a voulu que chaque partie prenante trouve un intérêt à cette étude.

Est-ce possible ? On ne sait pas mais il faut essayer. Chacun prendra ses responsabilités pour les conclusions qu'il tirera de cette étude.

L'ASARM intervient en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage. Nous souhaitons que chaque acteur participe au financement de cette étude.

Cette étude sera faite certainement sur d'autres secteurs : La Ferrière, Rugles, etc.

#### Travaux RCE du Moulin Roger

Régis Royer intervient pour dire qu'une pêche de sauvegarde a été effectuée avec la découverte de la présence d'une écrevisse américaine qui est une espèce exotique envahissante.

*Un riverain demande ce qu'il en est de la passerelle supprimée ?*

Régis Royer répond qu'il est prévu de refaire une passerelle en aval des travaux au plus tard le 10 décembre 2018.

Une passerelle piétonne va être aménagée pour permettre de traverser la vallée via le chemin communal

#### Autres interventions de l'ASARM :

L'ASARM a accompagné plusieurs propriétaires riverains dans leurs démarches suite aux inondations.

Accompagnement de propriétaires d'ouvrages en 2017 : courriers envoyés avec projet d'abrogation de règlement d'eau >> accompagnement technique

En ce qui concerne GEMAPI, l'ASARM participe activement aux groupes de travail.

Pour conclure, le Président informe qu'il faut revenir sur la question de l'emprunt de trésorerie

L'ASARM peut être amené à intervenir en urgence sur ses réserves propres.

Si elles ne sont pas suffisantes, nous devons pouvoir recourir à l'emprunt qui doit obligatoirement être soldé en fin d'année.

Lors de la première délibération, il a été accordé une autorisation d'emprunt de manière générale, mais il faut voter une autorisation d'emprunt permanente, reportable et non pas annuelle.

#### Texte de la délibération :

« Vu la délibération du Syndicat de l'ASARM du 16 Septembre 2017 par laquelle il a été approuvé la décision de recourir à l'emprunt, et la délibération de l'assemblée générale des riverains de l'ASARM du 14 Octobre 2017 approuvant cette décision, l'ensemble des riverains de l'ASARM présents ou représentés donne au Président une autorisation permanente de contracter un emprunt

de trésorerie. Cet emprunt ne pourra pas dépasser un montant de 30 000,00 euros (trente mille euros). Cette autorisation est reconductible dans les budgets suivants.

Cet emprunt ne sera mobilisé que pour répondre à des situations de décalages de trésorerie momentanés, et pour les seuls montants strictement nécessaires, dans la limite de 30 000,00 €.

Dans tous les cas, l'emprunt éventuel devra être apuré en fin d'exercice annuel.

>>> Cette proposition est adoptée par l'Assemblée Générale des propriétaires riverains présents et représentés, à l'unanimité, sans opposition ni abstention »

### ORIENTATIONS pour 2019 / PERSPECTIVES 2019

#### *Question de Monsieur Bourgeois ?*

Demande si l'ASARM a des informations sur l'aménagement des rives notamment sur la Commune de Beaumontel ?

Régis Royer répond que cela est prévu pour 2019, particulièrement sur le secteur de la Georgette et le secteur des Neufs Moulins.

#### *Monsieur Naudin demande ce qu'il en est de la Georgette ? Dans combien de temps l'ASARM peut-elle faire les travaux ?*

Régis Royer répond que la problématique de l'aval et de l'amont doivent être réglés avant.

Il faut résoudre les problèmes ponctuels par des opérations globales et il faut l'appui de tous les riverains.

Monsieur Naudin demande s'il peut enlever la vase lui-même ? ...

Monsieur Pinauld intervient pour dire qu'en quelque sorte l'eau établit entre les riverains une solidarité

Cela demande du temps mais l'ASARM est déterminée et s'engage à agir dans l'intérêt des riverains.

#### *Question de Monsieur Dhaese ?*

Quand est-il au sujet de l'assurance pour les vannages cassés ?

Monsieur Pinauld répond que le vrai sujet est que les propriétaires sont responsables de la gestion de leurs ouvrages mais aussi tributaires de ce qui se passe en amont.

#### *Monsieur Dhaese pense que L'ASARM pourrait étudier avec les compagnies d'assurance l'idée de mettre en place une assurance globale ?*

Réponse de Monsieur Franchet : ces garanties rentrent dans une éventuelle extension de contrats existants de chaque propriétaire.

Il appartient aux riverains de faire une négociation, individuelle avec chaque compagnie d'assurance.

IL n'est pas possible de mutualiser ce type de risque.

Monsieur Pinauld intervient pour dire que tout est assurable, après tout dépend du montant de la prime d'assurance.

#### *Monsieur Dhaese demande s'il serait possible de mettre des câbles en travers de la rivière pour retenir les arbres ?*

Monsieur Pinauld répond que ce sujet sera traité dans le cadre du Syndicat de l'ASARM et sera évoqué lors de la prochaine réunion.

## MODIFICATION DES STATUTS

Les nouveaux statuts ont été approuvés par arrêté de la Préfecture en date du 25 Juin 2018 mais il faut les mettre en application.

La modification principale porte sur la composition du Syndicat :

*Du fait de la fusion des communes, avec plus que 19 communes riveraines de l'ASARM, la parité est rompue.*

La compétence GEMAPI est désormais assumée par les trois EPCI, d'où la création d'un collège d'agriculteurs pour rétablir la parité.

La loi GEMAPI ne touche pas aux missions des associations syndicales.

L'ASARM n'a pas pu mettre en œuvre ses statuts en ce qui concerne le collège agricole.

Nos statuts réservent l'adhésion à l'ASARM des propriétaires exploitants ou exploitants ayant un mandat des propriétaires.

Une solution devrait être apportée à la prochaine réunion du Syndicat.

## RELATIONS ENTRE LES INTERCOMMUNALITES, L'ASARM et GEMAPI

Notre mission est maintenue par la loi GEMAPI.

Dans nos missions nous couvrons la totalité du champ des missions GEMAPI.

L'ASARM souhaite coopérer avec la GEMAPI pour que nos missions d'intervention puissent être complémentaires.

Une nouvelle colonne a été ajoutée sur la taxe des impôts locaux « taxe GEMAPI » qui par exemple pour l'Interco Bernay Terres de Normandie a été calculé à 8.00 € par habitant.

L'ASARM veut éviter qu'il y ait une superposition des taxes, donc il faut négocier avec les Intercommunalités.

L'ASARM a une particularité c'est que nous sommes une association de riverains alors que les habitants de l'Interco ne connaissent pas la rivière.

Le risque est que les approches du bassin versant diffèrent entre GEMAPI et l'ASARM.

L'interco a par exemple sur son secteur deux cours d'eau qui sont le Sommaire et le Val Loyer qui prennent leur source dans l'Orne.

La DDTM souhaite que ces cours d'eau soient réellement pris en charge, l'ASARM a posé sa candidature.

Les affluents de la Risle et les cours d'eau ont déjà été évalués dans le cadre du PPRE d'où un débat avec l'Orne.

Le même problème existe sur la Bave, l'ASARM a demandé que sa compétence soit étendue à la Bave >> débat avec l'Interco Bernay Terres de Normandie.

### *Question d'un riverain ?*

*Est-ce que des intercommunalités qui sont dix fois plus importantes que l'ASARM peuvent nous faire disparaître ?*

Monsieur Pinauld répond que le risque est que l'ASARM disparaisse au profit d'un syndicat intercommunal.

Notre mission est que l'ASARM vive !!

L'utilité de l'ASARM demeure quoique qu'il arrive, nous avons une mission d'Intérêt Public !

Nous représentons une interface entre les intérêts privés et publics.

## RETOUR SUR LES EPISODES DE CRUES

Il y a 3 ans, Monsieur Taconnet avait été chargé d'évaluer une sorte de plan de crise au niveau de l'ASARM

>>> Mise en place d'un organigramme de plan de crise.

Mais un plan de crise ne peut jamais être un document définitif car chaque situation est différente.

Il y a notamment des points à améliorer sur la diffusion de l'alerte aux riverains (mails, sms, etc.), les comportements et procédures de fonction de la cellule de crise.

- Assurer une communication avec les Services de la Préfecture et les services de sécurité
- Mettre à jour un répertoire exhaustif de contacts (correspondants)
- Etablir un protocole d'intervention (fiches)
- Améliorer l'équipement et le fonctionnement en interne

Tout cela a une conséquence immédiate qui sera répercutée sur le budget, à savoir nos gardes doivent être équipés de talkies walkies.

Le Président conclue ce chapitre en disant que l'ASARM devant cet épisode de crues, a fait face, a aidé des usiniers mais aussi des particuliers.

Nos statuts autorisent l'ASARM à intervenir d'office sur des terrains dans des situations d'urgence mais c'est une procédure compliquée car il faut l'autorisation du Préfet.

Il faudra demander au Syndicat de l'ASARM une nouvelle modification des statuts dans laquelle il faudra intégrer une délégation pour pouvoir agir sans autorisation préfectorale.

Il faut surtout surveiller le fonctionnement des vannages en cas de crues.

## CONTENTIEUX DU SAGE

En date du 06 Novembre 2018, le jugement du Tribunal Administratif du SAGE a annulé l'arrêté préfectoral du SAGE.

Le Tribunal Administratif a recherché le point qui permettait d'annuler la mise en place du SAGE.

L'enquête publique devait comporter une évaluation environnementale des conséquences du SAGE mais cette évaluation n'est pas valide car elle a été faite par les services de la Préfecture qui sont juge et partie.

Il ne s'agit pas seulement de refaire l'étude environnementale, il faut refaire l'enquête publique et entre temps il y a la reconfiguration territoriale, la mise en place de GEMAPI, qui n'étaient pas intégrés lors de la première enquête.

De plus en 2020 il y a les élections municipales mais en attendant, plus de SAGE, il y a toujours un SAGE à l'étude donc toujours une CLE (Commission Locale de l'Eau).

Monsieur Pinault rappelle que l'ASARM était à 90% d'accord avec le SAGE.

Un nouveau SAGE va être mis à l'étude, l'ASARM souhaite absolument que les riverains soient entendus.

### *Question de Monsieur Naudin au Sous-Préfet ?*

Monsieur Naudin demande une subvention pour la réparation du Pont de Beaumontel, ce à quoi Monsieur Le Sous-Préfet rétorque qu'il s'agit de voirie qui ne rentre pas dans le cadre de l'IBTN.

Monsieur Naudin répond que c'est la crue qui a arraché le pilier du pont.

Monsieur Le Sous-Préfet va poser la question à Monsieur Rousselin.

Un représentant d'une commune demande le rôle de l'ASARM dans les aménagements hydrauliques des communes ?

Monsieur Pinaudt répond que l'ASARM doit faire un point.

Il faut revoir commune par commune impactées par les crues comment l'épisode de ces crues a pu révéler des menaces mais il faut que les maires des communes soient d'accords.

Monsieur Pinaudt rappelle qu'il s'agit de la dernière assemblée générale de riverains dans le mandat actuel du Syndicat, qu'il s'agissait d'un mandat de fusion, de transition, qui a vu la présidence de Monsieur Anthierens et Monsieur Bonnard.

*Fin de la séance à 12h40.*

